

REGLEMENT « Challenge » de PAQUES de L'AS FOUCHERANS



A – ORGANISATION :

ARTICLE 1 : Date et lieu

Les challenges de jeunes de l'AS Foucherans se déroulent au stade Roger GUEY à Foucherans

Samedi : rassemblement U7 et U9.

Lundi : challenges U11 et U13

ARTICLE 2 : Participants

Les équipes sont invitées par l'AS Foucherans

Chaque équipe devra compléter le formulaire « liste certifiée »

En cas de litige chaque responsable d'équipes doit être en mesure de présenter la licence conforme des joueurs **sous peine de disqualification** .

ARTICLE 3 : Tirage au sort des poules et rencontres

Le tirage au sort des poules et rencontres sera effectué en présence d'un membre du Comité Directeur.

Deux équipes d'un même club ne pourront pas appartenir à la même poule (sous réserve qu'il y ait au moins deux poules ...)

ARTICLE 4 : Commission d'organisation

Une Commission d'Organisation est mise en place durant la durée du challenge.

Son but : gérer et régler les éventuels dysfonctionnements, ses décisions sont sans appel

La Commission a le pouvoir de modifier le présent règlement en cas de force majeure

B – DEROULEMENT du TOURNOI :

ARTICLE 5 : Composition des poules – Déroulement des rencontres

Composition des poules : à définir en fonction du nombre d'équipes engagées

Déroulement : la durée des rencontres est réglée pour que le temps effectif de jeu ne dépasse pas la durée d'une rencontre officielle.

ARTICLE 6 : Référencement à une réglementation

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur du Football à 5 et à 8 de la Fédération Française de Football sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

ARTICLE 7 : Arbitrage

Il sera assuré par des arbitres officiels (jeunes et adultes) ou par des dirigeants de club.

... / ...

REGLEMENT « Challenge » de PAQUES de L'AS FOUCHERANS



ARTICLE 8 : Réclamations

Les réclamations devront obligatoirement être formulées par écrit et déposées auprès de la Commission d'Organisation avant le début de la rencontre pour qualifications des joueurs et dès la fin de la rencontre pour des faits de jeu

ARTICLE 9 : Règlement des litiges

Les litiges seront examinés, traités et tranchés par la Commission d'Organisation

C - RECOMPENSES :

ARTICLE 10 :

Chaque équipe participante sera récompensée par des lots de valeur différente en fonction des résultats obtenus .Ces lots résultent de dons d'entreprises, de subventions diverses et des achats faits par l'AS Foucherans.

En catégorie U9 et U7 (ex-débutants) chaque équipe est récompensée de la même manière (pas de classements autorisés par les règlements)

D – PENALISATIONS :

ARTICLE 11 : Discipline

C'est la Commission d'Organisation qui gère les faits disciplinaires :

- Elle examine les sanctions prises par les arbitres envers les joueurs ou dirigeants et statue sur les décisions à prendre
- En cas de comportement anti-sportif manifeste et avéré une équipe pourra avoir match perdu par pénalité (0 point)
- En cas de comportement grave une équipe pourra être exclue du challenge. Rapport au District du Jura

ARTICLE 12 : Forfait

Toute équipe non présente sur le terrain dans les cinq (5) minutes qui suivent l'appel de la Commission d'Organisation (et constaté par l'arbitre de la rencontre) sera déclarée forfait (match perdu avec 0 point)

E – ASSURANCE :

L'AS Foucherans décline toute responsabilité pour des joueurs non licenciés en cas de blessure.

Les joueurs seront responsables des dégradations qu'ils commettraient dans l'enceinte du stade. Les éducateurs s'engagent à assurer la discipline au sein de leur équipe (jeu, repas, remise de récompenses ...)

E – ACCEPTATION du REGLEMENT :

Par le fait de son inscription toute équipe ou personne représentant l'équipe adhère au présent règlement et déclare respecter les dispositions que la Commission d'Organisation devrait prendre pour des cas non prévus au présent règlement .

Commission d'Organisation, décembre 2015